

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

GA/MHB

Préfecture du Puy-de-Dôme
Arrêté n° 07/04562

ARRETE

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 :
FR 8301032 : ZONES ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DORE ALLIER

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la Directive 92/43 (CEE) du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU la décision de la Commission Européenne du 7 décembre 2004 d'arrêter la liste des sites d'importance communautaire ;

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L 414-2, R 414-8 et R 414-8-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2007 relatif à la création du comité de pilotage commun aux sites Natura 2000 "Zones alluviales de la confluence Dore Allier" et "Val d'Allier Saint-Yorre Joze" ;

VU les propositions de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement et de Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral susvisé du 29 août 2007 est abrogé.

ARTICLE 2 : Il est créé un Comité de Pilotage pour le site NATURA 2000 FR 8301032 : Zones alluviales de la confluence Dore Allier.

ARTICLE 3 : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme,
Le Directeur Départemental de l'Equipement du Puy-de-Dôme,
Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports,
Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,

.../...

Le Délégué Régional Allier Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
 Le Directeur de l'agence du Puy-de-Dôme de l'Office National des Forêts,
 Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
 Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
 Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Ou leurs représentants.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
 Le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme,
 Le Président de l'Etablissement Public Loire,
 Le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez,
 Le Président de la communauté de communes : Coteaux de Randan,
 Le Président de la communauté de communes : Entre Dore Allier,
 Le Président de la communauté de communes : Limagne Bords d'Allier,
 Le Président de la communauté de communes : Thiers communauté,
 Le Président du syndicat Intercommunal d'étude pour l'entretien de la région aval des bassins de l'Artière et du Bédât,

Le Maire de la commune de Charnat,
 Le Maire de la commune de Crevant-Laveine,
 Le Maire de la commune de Culhat,
 Le Maire de la commune de Dorat,
 Le Maire de la commune de Joze,
 Le Maire de la commune de Limons,
 Le Maire de la commune de Luzillat,
 Le Maire de la commune de Maringues,
 Le Maire de la commune des Martres d'Artière,
 Le Maire de la commune de Mons,
 Le Maire de la commune de Noalhat,
 Le Maire de la commune de Orléat,
 Le Maire de la commune de Paslières,
 Le Maire de la commune de Peschadoires,
 Le Maire de la commune de Puy-Guillaume,
 Le Maire de la commune de Ris,
 Le Maire de la commune de Thiers,
 Le Maire de la commune de Vinzelles,

Ou leurs représentants.

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
 Le Secrétaire Général de l'Inter consulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme,
 Le Président du Syndicat des carrières et matériaux de la région Auvergne (UNICEM),
 Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme,
 Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme,
 Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme,
 Le Président du Syndicat de la Propriété Agricole et Rurale du Puy-de-Dôme,
 Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,
 Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,
 Le Président des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme,
 Le Président de l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme,
Ou leurs représentants.

Personnes qualifiées pour la protection de la nature

Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme,
Le Président de Puy- de- Dôme Nature Environnement,
Le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
Le président de l'Association d'Etude et de Protection de l'Allier et de sa Nappe Alluviale.
Ou leurs représentants.

ARTICLE 4 : La présidence du Comité de Pilotage est assurée par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers ou son représentant, mais pourra, en application de l'article L 414-2-III du code de l'environnement, être transférée au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 5 : Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme, mais pourra être transféré au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et dont une copie sera adressée à chaque membre du Comité de Pilotage

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2007

**LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS